

Ref : CA2017/92

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION PASSÉE AVEC LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) NOUVELLE-AQUITAINE DANS LE CADRE DU CENTRE D'INNOVATION SOCIÉTALE (CIS) UBIC

➡ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 15 décembre 2017 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Entendu l'exposé de M. Rambaud, directeur général des services,*

➡ **APPROUVE la convention avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du CIS UBIC, tel que présenté en document ci-joint.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 15 décembre 2017.

Nombre de membres présents	27
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de votes pour	36
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 30/03/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 19/12/2017